



MATÉRIEL INDUSTRIEL

CONCURRENCE, IA, DÉCOUCHERS : L'UNSA EN AUDIENCE POUR DEFENDRE VOS INTÉRÊTS !



L'UNSA-Ferroviaire a été reçue ce 2 juin par le directeur de l'Ingénierie afin d'évoquer plusieurs sujets que vous nous avez fait remonter lors de nos différentes tournées terrain. **Voici l'essentiel de ce qu'il faut en retenir.**

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET FABRICATION ADDITIVE

L'IA est présente dans notre quotidien y compris dans notre monde professionnel. Pour la Direction de l'Ingénierie, il faut garder notre avance dans ce domaine et ne pas se faire dépasser. L'IA doit nous permettre d'améliorer encore plus la maintenance de nos engins et apporter une aide au quotidien de nos collègues des TI et des TM.

Quant à la fabrication additive (les imprimantes 3D), elle doit permettre de pallier d'éventuelles défaillances des fournisseurs. La stratégie est aussi de pouvoir réduire les coûts de stockage, en produisant des pièces dont on n'aurait besoin que dans 10 ou 20 ans alors qu'aujourd'hui elles sont stockées et génèrent donc des coûts « inutiles ».

L'UNSA-Ferroviaire a rappelé que ces nouvelles technologies, si elles amènent du positif, ne doivent pas apporter plus de travail qu'elles n'en font économiser. Par exemple une pièce produite via une imprimante 3D pour être implantée de manière définitive dans une rame devra d'abord satisfaire à tous les tests de conformité, ce qui engendre donc des contraintes et des frais.



IMPACTS DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

La direction rappelle qu'en position de monopole, nous ne pouvons que perdre des marchés à l'avenir, y compris en ce qui concerne les études et l'ingénierie.

Afin de compenser cette future perte de charges, la direction prospecte via Masteris pour trouver des charges à l'externe. L'un des dossiers les plus avancés concerne les locomotives Eurotunnel pour qui nous pourrions être amenés à faire les études de rénovation. L'industrialisation serait faite par le TI de Rouen Quatre-Mares.

Concernant la documentation, la direction ne compte donner aux

propriétaires du Matériel (les Autorités Organisatrices) que ce qui est obligatoire d'un point de vue juridique : les prescriptions, les plans et schémas des engins mais hors de question de donner les modes opératoires. Il est acté également que les Sociétés Dédiées fassent appel à l'Ingénierie du Matériel, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas des sociétés concurrentes comme Transdev.

À la fin de la période de concession (variable selon les Régions), les SD et les concurrents sont censés rendre des documents exhaustifs prenant en compte les éventuelles modifications apportées aux engins.

Depuis le début, l'UNSA-Ferroviaire rappelle que l'ouverture à la concurrence et encore plus la façon dont elle est mise en œuvre par les AO n'apportera rien de bon aux clients et encore moins aux cheminots ! Les agents du Matériel seront eux aussi impactés puisque certaines PRM et certains engins ne seront plus traités par la SNCF... L'Ingénierie n'est pas en reste, certains appels d'offres obligeant à postuler soit sur la maintenance, soit sur l'Ingénierie... Il va donc falloir choisir qui sera « sacrifié » !

Si nos TI ont recruté de manière massive depuis plusieurs mois pour faire face à une forte charge de travail liée à OPTER, les effectifs pourraient bien fondre comme neige au soleil à l'avenir face aux conséquences de l'ouverture à la concurrence sur le domaine Matériel...

PROBLÉMATIQUE DES DÉPLACEMENTS

Les déplacements au Matériel sont un sujet qui génère beaucoup de discussions et de contraintes : indemnités de découper pas assez élevées, avances de frais parfois importantes, retard dans les remboursements, etc.

Vos élus UNSA-Ferroviaire ont porté votre voix sur ce sujet, et une solution a permis de résoudre une partie des problématiques.

En effet, il est désormais possible, via l'ATM Ile-de-France, de « sous-traiter » la réservation des logements et de ne pas avoir à avancer les frais, ce qui est déjà une première avancée !

Attention, ceci ne s'applique qu'aux agents qui sont passés aux frais réels. Plus d'informations sur le sharepoint à l'adresse suivante :

**LES CAFES RH DE
L'INGENIERIE DU MATERIEL**



Nous avons demandé que ce dispositif, actuellement réservé aux agents de l'ingénierie et bientôt à ceux de la direction du Matériel (horizon septembre 2026 au plus tôt) soit étendu à l'ensemble du périmètre Matériel Industriel. La direction étudiera notre demande.

Pour celles et ceux qui sont encore au forfait, l'UNSA-Ferroviaire revendique une revalorisation des indemnités.

L'UNSA revendique également une différenciation du montant du repas entre le midi et le soir. L'idée étant que, vu qu'à midi le coût du repas est souvent inférieur, on puisse bénéficier d'un plafond plus élevé le soir puisque les repas y sont souvent plus onéreux.

**L'UNSA-FERROVIAIRE EST À VOS
CÔTÉS, N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER
VOS REPRÉSENTANTS.**





BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement

pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE

DATE

SIGNATURE

PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

EMAIL

TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*

CLASSE

CP*

CDI

CDD

ALTERNANT

ENTREPRISE PRIVÉE

EMPLOI TYPE

LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE

ÉTABLISSEMENT

TÉLÉPHONE

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

